



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 10 mai 2021

L'an deux-mil vingt et un, le dix mai à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Pruillé Le Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : BLANCHET Catherine, BOUCREL Jennifer, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, MOULIN Delphine, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, ROBIN Murielle, VIAUD Leslie.

Excusés : POULAIN Dominique, HERMAN Audrey, JOUANNY Pascal

Secrétaire de séance : MAHE François



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Point sur l'organisation du syndicat pendant les restrictions sanitaires
- Point sur les différentes commissions
- Enfance-Jeunesse : tarifs séjours / mini camps
- Carte foot : Marché « Aménagements et créations d'équipements pour les stades de Football de Saint-Georges-du-Bois et Pruillé-le-Chétif »
- Carte foot : demande d'emprunts pour financer le marché « Aménagements et créations d'équipements pour les stades de Football de Saint-Georges-du-Bois et Pruillé-le-Chétif »
- Budget : délégation de signatures à la Présidente et au Bureau
- Budget : décision modificative
- Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical
- Matériel communautaire
- Questions diverses

François MAHE est désigné secrétaire de séance. Le compte-rendu du comité syndical du 17 mars 2021 est validé par tous les élus présents.

OBJET : Point sur l'organisation du syndicat pendant les restrictions sanitaires

Un bilan de chacun des services du syndicat est présenté aux élus par Lise DEVAUX, coordinatrice territoriale.

OBJET : Point sur les différentes commissions

Enfance-Jeunesse : voir objet : tarifs séjours / mini camps à suivre

Petite enfance :

18 mai : conférence langage en Visio

Coordination petite enfance : Actions passerelles : en recherche de possibilités d'accueil car en classe cela risque d'être impossible avec la situation sanitaire. Voir pour participation au forum famille proposé par l'ALSH

1^{er} partenariat avec la MSA

Multi-accueil : attribution des places : 40 demandes dont 30 ont été étudiées pour seulement 7 places à attribuer. Pour les 23 autres, les éducatrices cherchent des solutions.

Relais : forte sollicitation

MAM : les communes sont sur l'étape des plans de construction

Assistants(es) maternels(elles) : travail sur une exposition par la stagiaire EJE. Réflexion autour d'affiches

Parentalité : prochain groupe de travail le 27 mai 20h30

Projet social :

Rencontre prévue avec les élus communaux et le CEAS et SDJES sur le développement de la vie associative. Il faut trouver comment créer du lien et « rebooster » les associations qui ont des appréhensions sur le redémarrage de leurs activités suite à la crise sanitaire.

Communication :

Travail sur le guide du bocage

Réflexion sur l'implication des jeunes

Réflexion sur un support unique pour tous les bulletins municipaux

Un feuillet a été envoyé aux mairies pour expliquer ce qu'est le syndicat, à retravailler suite aux nombreux retours d'élus

Réflexion sur la communication syndicat-mairies/mairies-syndicat. Les élus du comité proposent une réunion des secrétaires de mairies et du syndicat pour se connaître. Une tournée des mairies est prévue pour la coordinatrice territoriale et la secrétaire du syndicat pour rencontrer les secrétaires et aborder le travail du syndicat.

OBJET : Enfance-Jeunesse : tarifs séjours / mini camps

Séjour pré-ados :

Date: Du mercredi 7 Juillet au mardi 13 Juillet 2021

Lieu: Santec (29)

Transport: Car STAO

Effectifs : 20 jeunes (+ 15 jeunes CdC Val de Sarthe)

Accompagnateurs: 2 animateurs du Bocage Cénomans et 1 directrice avec 1 animateur de la CdC Val de Sarthe.

Prix de revient : 550 €

Tarif maximum applicable = 327€

Tarif médian applicable = 275€

Tarif minimum applicable = 187€

Pour les familles « hors territoire/hors communes », il n'est pas prévu de les accepter suite à la crise sanitaire, mais si cela devait se faire, le tarif correspondrait au prix de revient.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des tarifs du séjour pré-ados par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les tarifs du séjour pré-ados.**

Mini camps :

A quelques euros près le prix de revient des mini camps est le même (190€ pour l'un et 200 euros pour l'autre), aussi proposition est faite d'appliquer le même tarif pour les deux mini camps.

A prendre en compte pour le calcul du coût du séjour :

Prix de revient 200€

Durée du séjour en heure : 40 (8hX5 jours)

Nombre de participants : 24 /mini camp

Recettes familles doivent représenter au minimum 50% du coût du séjour

Prix de revient : 200 €

Tarif maximum applicable = 194€

Tarif médian applicable = 100€

Tarif minimum applicable = 64€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des tarifs des mini camps par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les tarifs des mini camps.**

Séjour ados :

Date : Du 8 au 20 juillet

Lieu : Corse

Transport : mini bus

Effectifs : 12 jeunes de 14 à 16 ans 5 garçons et 7 filles

Accompagnateurs : 1 animateur + responsable EJ

Nuit du 8 au 9 juillet en auberge de jeunesse proche de Marseille

Nuit du 9 au 10 traversée Marseille Porto Vecchio

Du 10 au 17 juillet camping en Corse : visites touristiques, activités ludiques, ...

Nuit du 17 au 18 juillet traversée Porto Vecchio-Marseille

Du 18 au 20 juillet auberge de jeunesse à Arles ou ses environs :visites et rencontre avec un chef étoilé sur le thème de l'alimentation

Ce séjour est un séjour participatif, basé sur la volonté des jeunes. Le Bocage ne l'organise pas, il accompagne les jeunes dans leur organisation du séjour. Ainsi, le groupe actuel était à l'origine constitué de 4 jeunes qui sont allés chercher les autres en en parlant autour d'eux. Ceux-ci sont venus présenter leur séjour à la commission Enfance-Jeunesse.

Actions d'auto-financement prévues : lavage de voitures, fête de l'illôtco le 6 juin, dossier « Innov'jeune »

Tarif du séjour entre 350 et 400€, en fonction des actions d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du tarif du séjour ados par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le tarif du séjour ados.**

Mme Piron arrive à 21h15.

OBJET : Carte foot : Marché « Aménagements et créations d'équipements pour les stades de Football de Saint-Georges-du-Bois et Pruilé-le-Chétif »

La consultation porte sur deux lots :

- Lot 1 : Terrains de Football et aménagements, équipements, main-courante, pare-ballons et clôtures
- Lot 2 : Eclairage sportif

Mme La Présidente donne lecture du rapport d'analyse des offres établies par M. Villain du cabinet IngéSport, maître d'œuvre.

Après étude des différentes propositions reçues, les membres de la carte foot à l'unanimité décident de retenir :

- Pour le lot 1 – L'entreprise SPARFEL pour un montant de 885 144.66 € HT, avec PSE
- Pour le lot 2 – L'entreprise SORELUM pour un montant de 87 067.50 € HT

Après en avoir délibéré, les élus de la carte foot procèdent au vote de l'attribution du marché par scrutin ordinaire :
 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 6

☛ Les élus de la carte foot valident à l'unanimité des voix l'attribution du marché

OBJET : Carte foot : demande d'emprunts pour financer le marché « Aménagements et créations d'équipements pour les stades de Football de Saint-Georges-du-Bois et Pruillé-le-Chétif »

Le coût total prévisionnel de ce projet est de 1 725 000 €. Il y a lieu de recourir à un emprunt à long terme à hauteur de 620 000 € et un emprunt à court terme de 1 105 000 €.

	coûts		coûts		Coûts		Coûts MO
Terrains	885 145	Eclairage	87 068	Vestiaires	356800	MOE	28 000
TVA	177 029	TVA	17 414	TVA	71360	TVA	5 600
TTC	1 062 174	TTC	104 481	TTC	428160	TTC	33 600
Voie	13 894					Vestiaires 9%	32 112
TVA	2 779					TVA	6 422
TTC	16 673					TTC	38 534
Arrosage	18 381					Divers contrôles	14 000
TVA	3 676					TVA	2 800
TTC	22 057					TTC	16 800
Total HT	917 420	Total HT	87 068	Vestiaires	356800	Total HT	74 112
TVA	183 484	TVA	17 414	TVA	71360	TVA	14 822
TTC	1 100 904	TTC	104 481	TTC	428160	TTC	88 934
lot1+lot2+Vestiaires HT	1 361 287						
Total général HT	1 435 399						
TVA	287 080						
TTC	1 722 479						
FC TVA (h*16,404%)	282 556						
TTC-FC TVA	1 439 924						
Subventions	820 000						
TTC-FCTVA-Subv	619 924						

	sommes à emprunter						
Prêt à Long Terme	620 000	TTC-FCTVA-Subv					
Prêt à Court Terme	820 000	Subventions					
Prêt à Court Terme	285 000	FC TVA					
Prêt à Court Terme total	1 105 000						
Prêt à Long Terme	durées envisagées de 15 ou 18 ans	Remboursements trimestriels	échéances constantes ou capital constant	taux fixe			
déblocage des fonds	date envisagée						
Prêt à Court Terme	durées envisagées de 2 ou 3 ans						
déblocage des fonds	date envisagée						

Après en avoir délibéré, les élus de la carte foot procèdent au vote de la demande d'emprunts par scrutin ordinaire :
 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 6

☛ **Les élus de la carte foot valident à l'unanimité des voix la demande d'emprunts**

OBJET : Budget : délégation de signatures à la Présidente et au Bureau

Les délégations de signature concernant les marchés ne conviennent plus à la nouvelle configuration du syndicat, notamment avec l'option « carte foot ».

Proposition de modification de la délibération pour la délégation de signature à la Présidente :

- Procéder, dans les limites du montant inscrit au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation (travaux, fournitures et services) d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs modifications de marché public lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant les modifications de marché public qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur ou égal à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit le montant du marché initial ;

Même proposition pour la délibération du Bureau

- Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestation (travaux, fournitures et services) d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs modifications de marché public lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des délégations de signatures à la Présidente et au Bureau :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

☛ **Les élus du comité syndical valident à l'unanimité des voix des délégations de signatures à la Présidente et au Bureau**

OBJET : Budget : décision modificative n°1

Afin d'alimenter le chapitre 20 de la section investissement pour honorer le paiement du contrat avec SEGILOG au c/2051 droit et concession pour un montant de 1638 €

Dépenses d'investissement :

c/020 -1638€

c/2051 +1638€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de l'attribution du marché par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

➤ **Les élus du comité syndical valident à l'unanimité des voix la DM n°1**

OBJET : Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical

Afin d'acheter un écran PC pour l'enfance, il est nécessaire de faire un virement de crédit du c/ 022 « dépenses imprévues » sur le c/2183 pour 200 €.

OBJET : Matériel communautaire

Un inventaire a été réalisé, qui montre que certains matériels manquent.

Matériel	Initial	Local trompe souris	Chaufour Notre Dame	Fay	Pruillé le Chétif	Saint Georges du Bois	Trangé
Grilles d'exposition (2m X 1,20m) + accroches	28	27-28					
Barrières mobiles (h 1,10m L 2,50m, 19 kg)	102	31		30		3	2
Tables en pin 2,20mX 0,70m	73+6	67					
Bancs en pin	146+12	106					
Table de réception (chariot)	1						
Testeur de But	1	1					
Topomètre	1						
Panneaux (routiers) divers	70 (2016) 15 (2017)	7					
Tronçonneuse Sthil 55 cm de coupe	1	1					
Taille haie Sthil 60 cm de coupe	1						
Débroussailleuse avec tête à fil en nylon	1					1 (réparation)	
50 m de tuyau avec raccord	1						
Enrouleur	1	1					
Groupe électrogène Phonix HS 6000 capable de souder (puissance 6Kwatt)	1	1 (manque bouchon +1 pneu crevé)					
Aspirateur souffleur Equip Jardin/sthil	1						
Bétonnière électrique 165 litres	1	1					
Pulvérisateur 100 litres	1	1					
Sono	1				1		

Mme La Présidente propose que si une partie reste mutualisée : grilles, tables, bancs, barrières, le reste soit réparti entre les communes, qui s'occuperaient alors de l'entretien de ce matériel. Les autres communes pourraient alors leur faire la demande de prêt de ce matériel si besoin. Ainsi la débroussailleuse actuellement en réparation resterait à saint Georges du bois, la tronçonneuse à Pruillé le chétif, etc. Ces matériels seraient retirés de l'inventaire du syndicat (délibération à faire dans ce cas)

Les élus demandent à ce qu'un mail soit envoyé aux mairies pour essayer de retrouver le matériel manquant.

Une demande de prêt de matériel a été faite cette année encore par Allonnes pour le 5 septembre (70 tables, 40 bancs, 28 grilles expo, retirés sem. 35 et rapporté sem. 36). A cette même date, Trangé organise un bric-à-brac. Aussi la commune doit préciser d'ici le 17 mai si elle a besoin de matériel. Les autres communes n'ont rien de prévu. Mme La Présidente propose que le matériel demande soit prêté si aucun besoin ne se faisait sentir. Les élus acceptent.

OBJET : Questions diverses

Pas de questions diverses.

Quelques dates à retenir :

Réunion de groupe vie associative : 26 mai 20h30 à Saint Georges du bois

Groupe de travail parentalité : 27 mai 20h30 à confirmer

Commission enfance jeunesse : 14 juin 18h30 à la MEJ

Comité technique projet social : 17 juin 20h30 à Chaufour Notre Dame

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain comité syndical : 4 octobre 20h30 salle de conseil de Pruillé le Chétif

Prochain bureau syndical : 27 septembre 19h-19h30 ou 20h30-21h en visio-conférence

Annexe 1 : Présentation -organisation des services du Bocage Cénomans